

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242 AFIN D'AJOUTER DES USAGES ACCESSOIRES À L'USAGE PRINCIPAL « AGRICOLE » ET DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES 613, 626, 627 ET 637

Le Conseil de la municipalité de Rougemont a adopté lors de sa séance ordinaire du 12 août 2019, le second projet de règlement 2016-219 intitulé « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242 AFIN D'AJOUTER DES USAGES ACCESSOIRES À L'USAGE PRINCIPAL « AGRICOLE » ET DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES 613, 626, 627 ET 637 ». Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire applicable aux zones **613, 626, 627 ET 637***. Les zones contigües sont : 119, 125, 308, 612, 625, 628, 629, 630, 631 et 632.

RÉSUMÉ

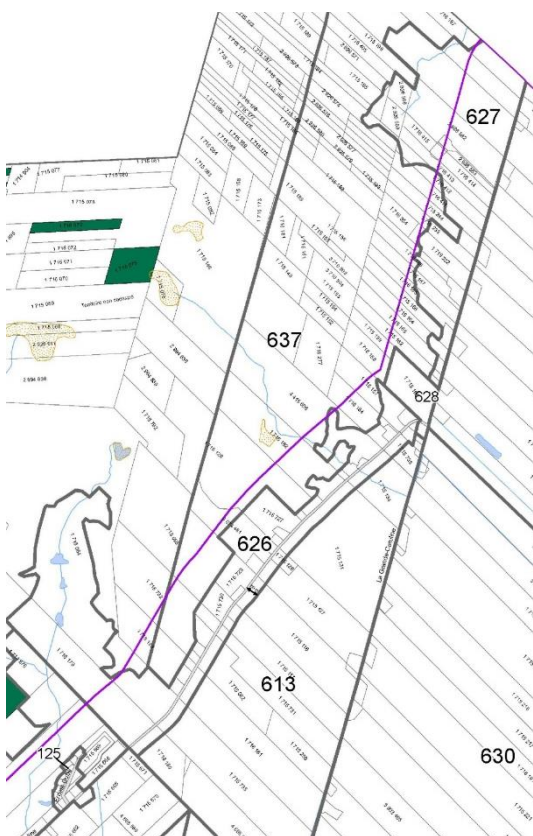
Le projet de règlement a pour but de permettre un usage accessoire d'activités liées à l'agrotourisme sur l'ensemble du territoire agricole de la municipalité. Le projet de règlement vise aussi à modifier les limites de la zone 626 au détriment de la zone 613 afin d'inclure l'entièreté du lot 1 716 180. La zone 637 est aussi modifiée afin d'exclure les vergers exploités.

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit indiquer clairement la zone d'où elle provient, le numéro et la description du règlement concerné, être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour suivant l'avis de publication (avant le 28 août 2019) et être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

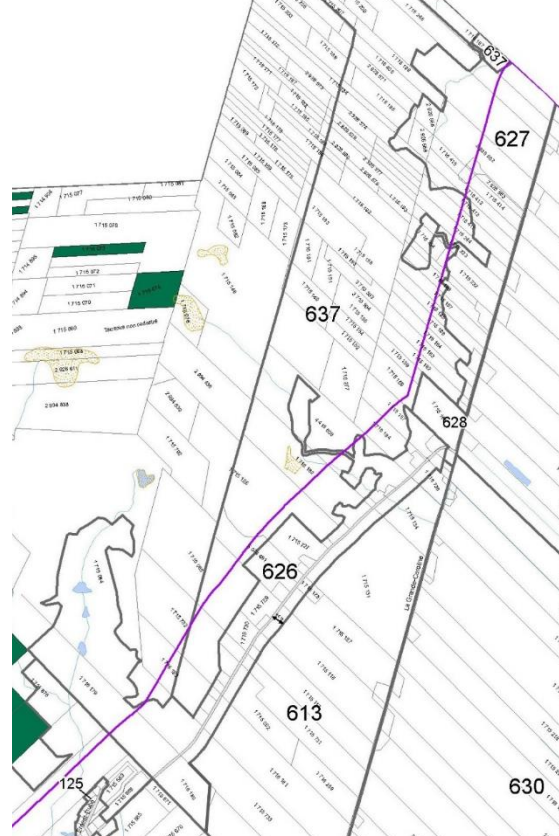
Les dispositions qui auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut, à la mairie située au 61 chemin de Marieville à Rougemont, aux heures normales de bureau, consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande.

Extrait plan de zonage AVANT modification



Extrait plan de zonage APRÈS modification



DONNÉ à Rougemont, ce 19^e jour du mois d'août 2019.



Kathia Joseph
Secrétaire-trésorière

* carte de zonage disponible au bureau municipal ou sur le site Internet www.rougemont.ca